

MENSUEL

NOVEMBRE 1962

Nouvelle série - N° 103 - PRIX : 0,15 NF

Voix des Métaux

Organe de la Fédération Française des Syndicats de la Métallurgie C.F.T.C. - 5, rue Mayran - Paris (9^e)

"SYNDICALISME
MAGAZINE"

CHAQUE MOIS
EN HÉLIO

LISEZ-LE
DIFFUSEZ-LE

APRÈS LE 32^e CONGRÈS FÉDÉRAL A L'ACTION *pour une classe ouvrière*

plus heureuse
plus libre
plus responsable



UNE VUE DE LA SALLE DU CONGRES

Les délégués attentifs lors des interventions
sur le rapport général

DANS CE NUMÉRO

- Le CONGRES FEDERAL est relaté dans les pages centrales de cette « Voix des Métaux ».
- Vous trouverez deux plaquettes distinctes :

A) « VOIX DES METAUX » — SPECIAL CONGRES

Cette plaquette de 4 pages, 1/2 format, vous donnera un compte rendu du déroulement du Congrès.

B) AUX TRAVAILLEURS DE LA METALLURGIE

Ce texte également sur 4 pages, 1/2 format, représente le tract porté à l'occasion du Congrès. Un tiré à part (2 couleurs recto-verso) est fourni sur commande adressée à la Fédération (0,02 NF l'exemplaire).

ESPOIRS D'UN CONGRÈS

NOTRE Fédération, lors des travaux de son 32^e Congrès, du 19 au 21 octobre, a pris un nouveau départ plein d'espérance.

Espérance due à la maturité témoignée par les militants dans leurs interventions sur le rapport général.

Espérance due à la richesse d'analyse et de réflexion des commissions de travail sur le thème de la démocratie ; notre conception, son urgence dans les domaines économique et politique ainsi que la nécessité de son développement à l'intérieur de notre syndicalisme.

Nous n'avons, certes, pas crié victoire à l'occasion de ce Congrès, mais nous avons souligné notre bilan positif, de la section d'entreprise à l'échelon fédéral, et surtout affirmé notre volonté inébranlable de poursuivre notre action avec encore plus d'opiniâtreté et de vigueur.

Notre marche est irréversible. Certains, le patronat, la C.G.T., le savent et nous comprenons leurs inquiétudes car, forts du passé, nous affronterons plus résolument encore l'avenir et ferons de notre fédération une organisation toujours plus dynamique dans une Confédération en développement.

Bien sûr, on conçoit très désagréable pour le patronat de constater que notre syndicalisme n'a non seulement aucun penchant pour la collaboration, mais aussi que les structures économiques et politiques qu'il veut créer nécessiteront un transfert de pouvoirs, que la classe dirigeante, ou plus exactement opprimante, s'est injustement octroyés. Dans ces conditions, on comprend aisément la hargne, la rancune et la grogne du patronat à l'égard du droit syndical en général et des militants C.F.T.C. en particulier.

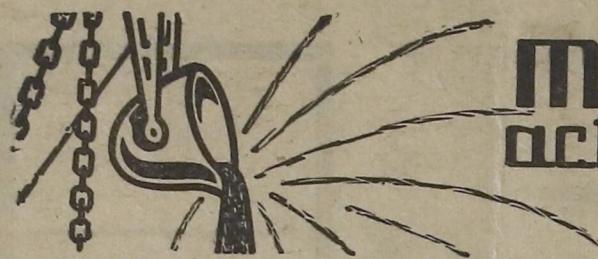
Plus difficile à comprendre, mais non moins réelle, est la crainte de la C.G.T. qui se traduit dans un comportement antiunitaire. La preuve ne nous est-elle pas donnée par ses attaques systématiques et permanentes contre la C.F.T.C., et par son acharnement à essayer de dresser, par tous les moyens, la « base » et le « sommet » de notre organisation l'un contre l'autre ?

A l'heure où l'Europe se construit et au niveau de laquelle la vie des entreprises, par conséquent l'avenir des travailleurs, se joue, nous ne nous laisserons pas décourager par les uns ni par les autres. Au contraire, poursuivant notre élan, nous nous emploierons à adapter notre action syndicale à la dimension européenne. Nous continuerons aussi, dans un souci de promotion, de développer la démocratie à tous les échelons de notre syndicalisme. Démocratie nécessaire, pour conduire à une meilleure compréhension des uns et des autres et tenir compte des diversités régionales et industrielles, pour éviter opposition systématique et imposition de point de vue, pour nous obliger à prendre des positions en équipe et à lutter ensemble.

Notre fédération, c'est l'affaire de tous, c'est-à-dire de tous ses membres, du simple adhérent au dirigeant fédéral. Chacun doit se sentir solidaire des autres et apporter son concours le meilleur à notre œuvre collective. Chacun doit être conscient de sa responsabilité personnelle dans notre combat.

Ainsi, nos raisons d'espérer, déjà grandes, le seront davantage encore, et notre fédération contribuera toujours plus efficacement à l'accroissement du bien-être et de la liberté pour tous.

LE SECRETARIAT FEDERAL.



métallurgie actions informations

● Les licenciements collectifs dans la région parisienne.

Depuis le mois de juillet, c'est plus de 3.000 travailleurs de la métallurgie qui ont été licenciés dans de nombreuses entreprises de la région parisienne. Parmi ceux-ci nous avons déjà parlé de la General Motors, c'est maintenant à Brégoux Vélyz, puis à la S.G.C.M. à La Courneuve, cette dernière entreprise devant fermer ses portes en 1964 et va licencier progressivement la totalité de ses effectifs.

S'il est vrai que le marché du travail reste globalement ouvert dans la région parisienne, il faut souligner que la plupart des salariés licenciés n'ont pu retrouver un emploi leur donnant les mêmes conditions de rémunération. La C.F.T.C.-Méaux parisienne agit



en permanence, tant dans les entreprises qu'auprès des pouvoirs publics contre la politique de paix industrielle, cause de ces licenciements, et pour un reclassement dans les conditions normales de toutes les catégories de travailleurs touchés.

● A Cherbourg, pour l'augmentation des salaires.

Le 16 octobre, à l'appel des syndicats C.F.T.C. et C.G.T., les métallurgistes de Cherbourg ont

A ENFERMER

La lecture de la « Vie Française » est instructive, c'est ainsi que dans le numéro du 21 septembre 1962, un dirigeant de la C.G.C. explique pourquoi la C.G.C. va présenter des listes aux élections de Sécurité Sociale.

Vous spécialement qui connaissez certains responsables de cette organisation que, sans doute par humour, on classe quelquefois dans les organisations ouvrières, retenez-vous en quatre, et vous qui les connaissez dans les Comités d'entreprise, surtout ne riez pas :

« Nous avons dit l'un des dirigeants C.G.C. l'habitude de voir les choses de plus haut, de manier des chiffres importants, alors que la plupart des représentants ouvriers ou employés, quelles que soient leurs qualités, ne sont pas familiarisés avec des opérations portant sur des milliards, éprouvent de grandes difficultés à résoudre des problèmes tels que la construction ou l'équipement de bâtiments, la mécanisation des centres de comptabilité, les installations hospitalières.

« Nous sommes sans doute aussi plus à même de discuter les problèmes d'honoraires médicaux sans faire de complexe. Enfin, et ceci concerne plus particulièrement les membres de la C.G.C., nous ne voulons pas nous laisser enfermer dans des questions de doctrine.

« Nous prenons la Sécurité Sociale telle qu'elle est et nous cherchons à la faire fonctionner du mieux possible pour le plus grand profit des assurés, et aussi pourquoi ne pas le dire, de la Nation »

En tout cas, ce Monsieur de la C.G.C. pêche par modestie, et en fait de « ne pas se laisser enfermer » dans des questions de doctrine, il aurait peut-être besoin de se faire enfermer dans ces établissements spécialisés où l'on soigne les complexes de grandeur, par la même occasion il pourrait discuter d'honoraires.

Jean-Pierre.

débrayé pour l'augmentation des salaires et la suppression des abattements de zone. Un important meeting et un défilé dans les rues de la ville marquèrent cette action, soutenue par la grosse majorité des métallos.

● A l'International Harvester, contre les licenciements.

Il était envisagé 3 à 400 licenciements à l'I.H. (ex. CIMA) à Saint-Dizier, car, une fois de plus, la crise sévit dans le machinisme agricole. Mais à Saint-Dizier les syndicats, comme d'ailleurs l'ensemble de la population, ne sont pas décidés à laisser passer cette nouvelle opération dans le calme. Aussi, depuis plusieurs mois, une action énergique et unie se mène dans la ville. Une délégation commune des syndicats et d'élus locaux, accompagnée de représentants des fédérations, est intervenue au Ministère du Travail, puis ces jours derniers au Ministère de l'Industrie et du Commerce. Malgré la quasi-impossibilité de reclassement 120 licenciements sont effectivement réalisés. Plus que jamais, la politique des licenciements doit être contrée, plus que jamais doit être réalisée une organisation de l'économie, sauvegardant le droit au travail des populations laborieuses.

● A Renault - Flins, contre les 52 heures.

« Parce que l'homme n'est pas une machine, parce que le progrès technique doit permettre une réduction du temps de travail en même temps que l'amélioration du pouvoir d'achat, parce que les travailleurs doivent avoir une vie familiale et sociale normale, et leur santé non détruite par la durée du travail », une lutte énergique s'est menée, courant octobre, à l'usine Renault de Flins contre les 52 heures hebdomadaires que voulait imposer la direction. Après débrayages, pétitions, démarches auprès de l'Inspection du Travail, un tout premier résultat a été obtenu, l'horaire hebdomadaire est de 42 h. 30 et a été réduit de 5 h. 30 sans perte de salaire, depuis 1955. Mais résultat bien insuffisant, et la lutte se continue sur son véritable objet : « la réduction du temps de travail ».

● Interventions à la commission des industries de transformation.

Cette commission du IV^e Plan s'est réunie le 8 octobre dernier, répondant à une de nos demandes, maintes fois formulée et admise maintenant, de réunions régulières des commissions et groupes de travail du Plan, du tout l'application du Plan.

Lors de la séance, André Soulat, notre représentant à la commission, est intervenu notamment pour montrer la situation grave dans laquelle se trouvent les travailleurs de certains secteurs industriels : machinisme agricole, électro-ménager, semi-conduc-



teurs. Il a demandé la réunion rapide des groupes de travail du Plan correspondant à ces secteurs, afin que soient envisagées les mesures à prendre pour solutionner ces difficultés. Le principe d'une réunion de ces groupes a été admis par la commission. Notre action se poursuit pour qu'elle ait lieu au plus tôt.

● Si tu te maries... pense à la C.G.T.

Aux aciéries de Pompey, comme chacun le sait, la C.G.T. est particulièrement active, et lors des récentes élections au C.E., a fait le point dans un tract de ce que les travailleurs lui doivent.

Tout y est en 32 articles, de la naissance au décès, tout est

du à la C.G.T. et cela vaut son pesant d'or :

— Lorsque tu manges à la cantine...

— Quand tu bois une bière à la buvette...

— Si ta femme a un enfant...

— Quand tu te déshabilles dans un beau vestiaire...

...pense à la C.G.T.

Il est vrai que c'est grâce à l'action syndicale et aux luttes des travailleurs que sont acquises de nombreuses améliorations de la condition ouvrière... mais vouloir dire que, seule la C.G.T. a agit, seule la C.G.T. a tout fait, c'est un peu fort.

Et les travailleurs qui sont fort bons juges en la matière ont pensé autrement, et après lecture de l'article 2 « quand tu enfiles tes bleus, pense à la C.G.T. » ils ont donné « la veste à la C.G.T. ».

En effet, en 1960, pour 3.717 inscrits au collège ouvriers la C.G.T. avait 1.800 voix et 4 élus, la C.F.T.C. avait 750 voix et 2 élus.

En 1962, pour 3.696 inscrits la C.G.T. obtient 1.653 voix et 3 élus.

La C.F.T.C., avec les collèges employés et T.A.M., est majoritaire à l'usine. Les travailleurs, par-delà les paroles, ont su se prononcer sur les actes.

● Parmi les résultats positifs...

L'action syndicale est toujours payante, et parmi les résultats positifs obtenus signalons :

— LA RECONNAISSANCE DE LA SECTION SYNDICALE avec l'octroi de 10 heures de délégation par mois pour le secrétaire syndical dans le cadre d'un accord d'entreprise à l'Electronique Dassault ;

— LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL se poursuit à l'I.B.M. où, à partir du 1^{er} octobre, une nouvelle réduction hebdomadaire d'une demi-heure a été effectuée sans perte de salaire, l'horaire hebdomadaire est de 42 h. 30 et a été réduit de 5 h. 30 sans perte de salaire, depuis 1955.

NOUVEAUX SUCCÈS dans la LUTTE

CONTRE LA RÉPRESSION ANTI-SYNDICALE

DIFFERENTS jugements ont été rendus en octobre au sujet de militants C.F.T.C. injustement licenciés ou sanctionnés en raison de leur activité syndicale. Certaines décisions portent enfin condamnation des directions à des sommes importantes

10 000 NF DE DOMMAGES-INTERETS A MAURICE HUMEAU

Le 10 novembre 1960, Maurice Humeau, secrétaire adjoint du syndicat Renault de Billancourt, était mis à pied par la Régie, à la suite d'une manifestation dans l'usine. L'inspecteur du Travail refusa son licenciement, mais la direction ne voulut pas entendre parler de réintégration.

L'inspecteur du Travail dressait procès-verbal, mais le Gouvernement lui-même décidait de ne pas aller plus loin et d'abandonner son inspecteur du Travail et les poursuites commencées par lui.

Maurice Humeau attaqua alors son employeur devant le Conseil de Prud'hommes de la Seine. Par jugement du 20 octobre 1962, ce tribunal décida de lui accorder 10.000 N.F. de dommages-intérêts. L'intervention du syndicat C.F.T.C. était par ailleurs admise.

EN NOVEMBRE

A l'action pour...

Une victoire aux élections de Sécurité Sociale

Le 13 décembre auront lieu, dans l'ensemble du pays, les élections des administrateurs dans les organismes de gestion de la Sécurité sociale.

La C.F.T.C. a toujours été à l'avant-garde de la lutte pour :

- Une satisfaction réelle des besoins sociaux des travailleurs ;
- Une gestion démocratique de la Sécurité sociale.

Tous les militants et adhérents doivent être mobilisés durant la période nous séparant des élections pour diffuser au maximum les positions de notre organisation, rappeler l'action énergique menée par nos administrateurs et permettre que s'exprime la force grandissante de la C.F.T.C. dans notre pays.

**votez
C.F.T.C.**



La défense et l'extension des droits syndicaux

Il n'est pas d'amélioration possible et durable des conditions d'existence des travailleurs sans organisation syndicale, sans délégués et militants syndicalistes ayant la possibilité de remplir leur tâche de défense et de représentation de la classe ouvrière.

Or, sans cesse les libertés syndicales sont bafouées ; les militants sanctionnés, licenciés, les sections syndicales d'entreprises dans la quasi-impossibilité de jouer leur rôle réel.

Comme le signalait Jean Maire au dernier Congrès, la Fédération prépare l'édition d'un Livre Blanc en ce domaine. Pour cela, l'apport de chaque adhérent et militant est indispensable. **SIGNEZ DONC A LA FEDERATION TOUS LES FAITS** détaillés et précis d'atteintes portées aux droits et libertés syndicales. Complétant l'action menée au niveau des entreprises, une action d'information d'envergure s'impose pour obtenir les conditions indispensables d'exercice du syndicalisme dans les milieux de travail.

cadences en carrosserie, les grands bureaux de la direction de Sochaux furent envahis en novembre 1961. La direction demanda le licenciement de 12 délégués et licencia 40 travailleurs, dont certains n'avaient pu, de toute évidence, participer à la manifestation en question, parce qu'ils n'étaient pas dans l'usine au moment où celle-ci s'était produite.

L'inspecteur du Travail refusa le licenciement de 11 délégués sur 12, mais la direction n'accepta pas de reprendre une bonne partie des ouvriers licenciés.

Un de ceux-ci, notre camarade KRACKENBERGER, avait obtenu du Conseil de Prud'hommes de Montbéliard le préavis, les congés payés et 5 000 NF de dommages-intérêts pour licenciement abusif. Ce jugement a été confirmé par la Cour d'appel de Besançon le 8 octobre dernier.

VOIX DES METAUX
Rédaction-Administration :
5, rue Mayran, Paris, 9^e
Tél. TRU. : 14-50

Le Gérant : J. MAIRE.

IMPRIMERIE SPECIALE
« VOIX DES METAUX »
5, rue du Cornet. Le Mans

On se souvient qu'à la suite d'arrestations motivées par les

Travail exécuté par des syndiqués

Les rapports soumis à la discussion

DIVERS rapports étaient soumis au Congrès. • Le RAPPORT GENERAL présenté par Jean MAIRE, dont les éléments principaux ont été soulignés dans notre « V.M. » de septembre ; rapport faisant le point de deux années d'activité fédérale.

Des interventions nombreuses

PUS de 60 délégués sont intervenus au cours des séances plénières du Congrès, dont 41 sur le Rapport général.

P. Muret (de Montauban) insiste sur le problème de la liberté syndicale et l'action menée lors des licenciements chez Bouyer, action encore plus difficile dans les régions sous-développées.

Ch. Forget, de Nantes, demande une immunité pour tous les délégués et estime qu'une contradiction existe entre la participation à des tables rondes, alors qu'en même temps les militants sont pourchassés.

P. Raffin, d'Orléans, pense que la fédération doit davantage impulser l'action ouvrière, et notamment dans divers secteurs et branches d'industrie.

J. Chéreau, de Nancy, condamne le syndicalisme de catégorie et souligne fortement la nécessité d'une fédération d'industrie de plus en plus vraie, du manœuvre à l'ingénieur, et la place des employés, techniciens et agents de maîtrise dans cette fédération.

E. Bailleul, de Lille, signale l'intérêt du dossier revenant réalisé pour la quatrième semaine de congés payés, et demande la poursuite de cet effort afin de parvenir à la réalisation de réels moyens de masse.

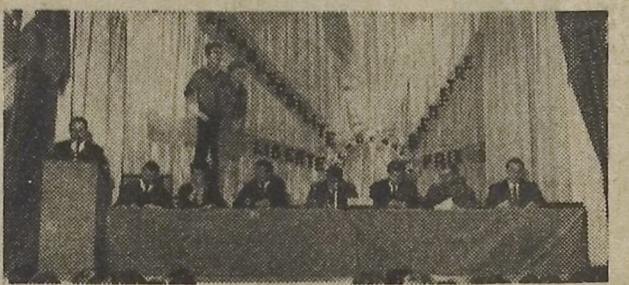
C. Cailac, de Sochaux, réagit contre les syndicats dans lesquels les militants ne croient pas à la presse syndicale, et font insuffisamment d'efforts pour sa diffusion.

A. Acquier, de la région parisienne, insiste pour l'ouverture

• Les RAPPORTS de CINQ COMMISSIONS DE TRAVAIL, centrés sur le thème général « Démocratie et Syndicalisme ». (Démocratie et Unité, Entreprise et Démocratie Economique, IV^e Plan et Planification Démocratique, Syndicats et Vie Politique, Démocratie et Vie Syndicale) dont les conclusions ont été présentées au Congrès après discussion en Commission. Conclusions qui seront reprises dans nos prochaines publications.

• Le RAPPORT FINANCIER présenté par Louis ZILIOX, suivi du compte rendu de la Commission de Contrôle financier et soulignant notamment :

- L'évolution moyenne des effectifs de 10 % par an durant les cinq dernières années ;
- L'importance de l'effort « Caisse de Résistance » (23 millions d'anciens francs payés depuis deux ans) ;
- Le développement de l'effort propagande, aide aux syndicats et défense juridique.



ture de relations internationales avec les autres syndicats afin de tendre à une action internationale d'envergure.

M. Bonnet, de Grenoble, demande à la fédération d'agir plus résolument en matière de contestation du pouvoir, réclame davantage de consultation de la base. Il voudrait voir exprimé un dynamisme plus grand dans l'entraînement des masses.

C. Cagnard, de Mondeville, regrette que le problème de l'évolution de la C.F.T.C. ne soit pas davantage soulevé et exprime sa crainte d'un recul en ce domaine.

Dans sa réponse, le secrétaire général souligne

EN réponse aux interventions, Jean Maire devait apporter un certain nombre de précisions, et effectuer divers rappels :

« Notre plate-forme revendicative doit continuer de se limiter aux trois axes retenus : salaires - durée du travail - droit syndical - et nous avons à faire effort pour la formulation et la popularisation de nos revendications. Nos revendications sur le droit syndical restent primordiales.

« Un groupe de travail « Enseignement technique et formation professionnelle » sera rapidement créé au sein de la fédération. Nous devons faire cesser cette mainmise patronale sur la formation professionnelle.

« Avec la Confédération, nous aurons à agir plus efficacement pour l'obtention d'une réelle démocratisation de l'enseignement.

« Nous sommes pour une politique d'implantation d'industries nouvelles dans les zones défavorisées. Nous désirons que les usines aillent vers les travailleurs et non l'inverse. Nous ne sommes, par conséquent, pas opposés à la décentralisation, à condition toutefois, que de telles garanties soient données aux salariés touchés par de telles mesures.

« La confirmation de la nécessité de l'organisation et de l'action d'industrie a été faite. Outre les Conventions collectives régionales, des Conventions collectives ou accords cadres par branche d'industrie, au plan national et international, continueront de figurer dans nos préconisations.

« La double dimension de notre syndicalisme : régionale et industrielle, devra se développer intensément au cours des années à venir, et notre fédération d'industrie se renforcer.

« Notre syndicalisme doit rester un élément de contestation permanente du pouvoir patronal et du régime, de la section d'entreprise à l'échelon international.

« Notre conception de l'Unité d'action n'a pas changé. Elle reste un moyen et non une fin en soi.

« Le développement des sessions de formation décentralisées, et dans le domaine de l'information, la diffusion du magazine confédéral et la réalisation partout de bulletins d'entreprise sont des nécessités vitales et urgentes pour notre syndicalisme 1962.

« Notre solidarité avec le syndicalisme algérien et les travailleurs algériens en France doit se traduire le plus concrètement possible, notamment dans le domaine de l'aide à la formation.

« La ligne définie dans le rapport général quant au renforcement des liaisons et de l'action internationales, sans distinction d'appartenance syndicale, sera suivie.

« Le problème de l'évolution de la C.F.T.C. ne sera pas escamoté. Le processus engagé doit être poursuivi. C'est l'affaire de tous. Il doit cependant être convenu qu'il n'existe pas de solution facile et simpliste à ce problème, que notre débat doit être interne et sans passion, et que le but recherché est le renforcement de l'unité ouvrière. »

Les résolutions du Congrès

• Trois résolutions sont adoptées par le Congrès.

RESOLUTION GENERALE

Après avoir souligné les aspects positifs de l'action syndicale, la résolution générale dit notamment :

Le Congrès,

SE REJOIT de la fin de la guerre d'Algérie et de l'indépendance du peuple algérien ; AFFIRME sa volonté d'apporter au syndicalisme des pays d'Afrique, et en voie de développement, l'aide qu'ils sont en droit d'attendre de la solidarité ouvrière internationale ;

EXPRIME sa solidarité avec tous ceux qui luttent pour le bien-être et la liberté, notamment avec les travailleurs espagnols et portugais dans leur lutte contre le fascisme et pour leurs conditions de vie ;

Le Congrès REAFFIRME,

— Son opposition au capitalisme y compris sous ses formes modernes, ainsi qu'à tout système totalitaire ou de pouvoir personnel ;

— Son désaccord avec les rapports des commissions et des groupes de travail du IV^e Plan qui, étant donné le régime capitaliste, ne peuvent aboutir à une véritable planification démocratique ;

— Sa volonté de voir s'instaurer une authentique démocratie politique, économique et sociale, tant sur le plan français qu'europeen, ce qui nécessite notamment la mise en place d'une planification démocratique établie, appliquée et contrôlée avec les organisations syndicales nationales et internationales ;

Le Congrès demande à ses organisations de poursuivre et d'intensifier l'action pour :

— L'AMÉLIORATION DU POUVOIR D'ACHAT des travailleurs par l'augmentation des salaires et appoitements, le S.M.I.G. à 2,42 NF, la revalorisation des prestations familiales et pensions, la suppression des abattements de zones et des disparités régionales en ce qui concerne les salaires réels, la suppression du travail au rendement notamment dans les usines à personnel féminin, la mensualisation des horaires ;

— La REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL par l'octroi de la quatrième semaine de congés payés et vers les quarante heures en cinq jours, l'avancement de l'âge de la retraite ;

— Une REFORME PROFONDE ET DEMOCRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT ;

— Une GARANTIE VERITABLE DE L'EMPLOI par une politique de plein emploi s'appuyant sur la formation des jeunes et des adultes, l'interdiction de tout licenciement collectif sans reclassement préalable avec classification et salaires égaux, une réelle décentralisation.

Le Congrès demande que soient prises les mesures indispensables en vue :

— De la reconnaissance légale de la Section syndicale d'entreprise, du secrétaire syndical et de la protection efficace des militants syndicalistes ;

— De l'amélioration des prérogatives et garanties de protection accordant une véritable immunité aux délégués du personnel, aux membres des comités d'entreprise et au secrétaire syndical ;

— Du paiement intégral du congé-éducation.

RESOLUTION SUR LA SITUATION POLITIQUE

• Dans cette résolution, après avoir rappelé les positions constantes de la Fédération en ce qui concerne les votes politiques et notamment constaté :

Que se trouvent justifiées les positions exprimées à maintes reprises depuis 1958 par la Fédération qui se déclarait convaincue de l'évolution du régime dans un sens autoritaire s'il ne parvenait pas à concilier l'autorité et l'efficacité de l'Etat avec l'obligation de fournir aux citoyens et à leurs représentants les moyens de connaître les affaires de la nation et d'exercer un contrôle démocratique :

Le Congrès EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le référendum du 28 octobre.

En ce qui concerne les élections législatives des 18 et 25 novembre 1962, le Congrès :

ESTIME INDISPENSABLE que les partis et les candidats présentent au pays et s'engagent à faire aboutir un programme de progrès social comportant notamment la liberté syndicale à tous les échelons et notamment la reconnaissance légale, avec les droits en découlant, de la section syndicale et du secrétaire syndical dans l'entreprise ;

REAFFIRME, comme lors de son Congrès de 1958, que la démocratie politique est un leurre si elle n'est pas accompagnée d'une démocratie économique et sociale, ce qui implique entre autres l'association effective des travailleurs à la gestion de l'économie et à son contrôle démocratique au plan de l'entreprise, de l'industrie, de la région et de la nation ;

ESTIME nécessaire qu'à l'occasion des élections, les syndicats de la Métallurgie C.F.T.C. fassent clairement connaître notre programme de planification démocratique et nos revendications syndicales en demandant aux candidats de s'engager à les faire aboutir, une large publicité étant donnée aux engagements pris.

RESOLUTION SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

• La résolution souligne entre autres :

La carence ininterrompue de l'Etat dans l'organisation de l'enseignement technique depuis la Libération, carence à peine voilée par des palliatifs qui conduisent à abandonner une partie importante de la formation professionnelle aux seules organisations patronales (décret du 16 mai 1961) ;

DEMANDE : Pour les adultes, la création et l'extension du réseau des cours de perfectionnement et réadaptation professionnelle ;

Pour les jeunes, l'ouverture d'établissements d'enseignement technique en nombre suffisant (et installés de façon décente) afin de permettre la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement et accueillir TOUS les jeunes aptes à bénéficier d'une formation professionnelle méthodique et complète.

Le discours de clôture

DE NOMBREUX AMIS présents



GERARD ESPEZET, vice-président confédéral, apporta le salut de la Confédération et souligna dans une vibrante intervention les préoccupations actuelles du mouvement, et les efforts à réaliser pour bâtir une plus grande C.F.T.C.



L'organisation du Congrès fut un gros travail : une secrétaire de la Fédération à la permanence du Congrès

• Un représentant de la Solidarité des travailleurs basques, organisation syndicale espagnole en exil.

• Les militants de l'A.G.T.A. qui apportent à la tribune le salut des travailleurs algériens.

• Les représentants de la Confédération et de nombreuses fédérations C.F.T.C.

Le rapport général a été adopté par 80.430 voix contre 3.621 et 906 abstentions

LE CONSEIL FÉDÉRAL DE LA C.F.T.C. MÉTAUX



Jean MAIRE
Secrétaire général



Jean LANNES
Président fédéral



J.-P. MURCIER
Secrétaire fédéral



André SOULAT
Secrétaire fédéral



Pierre JEANNE
Secrétaire fédéral



René CAREME
Secrétaire fédéral



Louis ZILLIOX
Trésorier fédéral

LE CONSEIL FEDERAL EST DONC COMPOSE JUSQU'AU PROCAIN CONGRES
DES CAMARADES SUIVANTS :

MEMBRES

Président :

Jean LANNES

Secrétaire général :

Jean MAIRE

Secrétaires fédéraux :

René CAREME

Pierre JEANNE

Jean-Paul MURCIER

André SOULAT

Louis ZILLIOX

(trésorier)

Commission
exécutive

Jean AUGER (U.M. région parisienne).
Edmond BAILLEUL (U.M. Nord).
Paul BIRINGER (Haut-Rhin).
Louis BODIN (Maine-et-Loire).
Roger BRIESCH (U.M. Moselle et Meurthe-et-Moselle).
Gaston BRUN (Savoie).
Jean BUET (U.M. Normandie).
Victor CAMIER (U.M. Moselle et Meurthe-et-Moselle).
Jacques CHEREQUE (Meurthe-et-Moselle).
Claude CHEVAL (Horlogerie).
Albert CORNU (Nord).
Eugène COURVOISIER (Doubs).
Michel DELISLE (U.M. Loire).
Marcel DUFOUR (Nord).
Marguerite DUMONET (Seine).
Henri DUZES (Gironde).
Victor ESPALIEU (U.M. Nord).
Charles FORGET (Loire-Atlantique).
Raymond GUIENNE (Nord).
Marcel GUIHENEF (Navale).
Guy GUINGANT (Automobile).
Fernand HENRICH (Moselle).
Alice HENRY (Calvados).
Lucien JOURDAN (C.E.A.).
Bernard LOISEAU (Saône-et-Loire).
Jean LUTTENSCHLAGER (Ter. de Belfort).
Albert MERCIER (U.M. Franche-Comté).
Walter PAINI (Moselle).
Gilbert PALASSE (Loire).
Etienne PHILIBERT (U.M. Rhône).
Paul RAFFIN (Loiret).
Paul ROSSETTI (Doubs).
Antoine SCARSETTO (Nord).
Georges SUD (U.M. région parisienne).
Pierre TARRIERE (Syndicat ingénieurs et cadres).
André TEQUI (Aéronautique).
Yves THOBY (U.M. Loire-Atlantique).
Aloyse WASSMER (U.M. Alsace).

19 - 20 - 21 Octobre 1962 - Vincennes

VOIX DES MÉTAUX SPÉCIAL CONGRÈS



Une force en progression : La C.F.T.C. Métaux

Conseil fédéral ayant 46 ans, et la moyenne d'âge se situe, là aussi, aux alentours de 35 ans.

— Congrès marquant par la valeur des interventions, notamment celles sur le rapport général, préparées à l'avance par écrit, précisées par des faits.

— Congrès marquant par les conclusions qui s'en dégagent, les positions prises qui manifestent la volonté des métallurgistes C.F.T.C., de voir s'instaurer une démocratie nouvelle, dans laquelle la classe ouvrière remplira les responsabilités qui lui incombent, dans laquelle les libertés ne seront plus un vain mot, et qui verra s'épanouir une paix réelle entre tous les hommes de quelque nation, de quelque couleur qu'ils soient.

— Congrès marquant par sa jeunesse, notre Congrès le fut, et ce n'est pas sans nous réjouir que, nous constatons que la moyenne d'âge des 400 délégués se situe entre 35 et 36 ans ; le doyen d'âge du nouveau

● Du 19 au 21 octobre s'est déroulé à la salle des fêtes de la mairie de Vincennes le 32^e Congrès de la Fédération de la Métallurgie C.F.T.C. Pendant ces trois journées, 400 délégués des métallurgistes de toutes les régions de France, de tous les secteurs industriels sont venus examiner l'activité et les positions fédérales de deux années, décider des orientations pour les années à venir, et mettre en place une nouvelle équipe de direction fédérale.

● Ce 32^e Congrès fédéral a été marquant, tant par la jeunesse et le dynamisme qui s'est exprimé, que par le sérieux dans lequel les discussions se sont déroulées, et par la force syndicale en progression constante qu'incarne notre C.F.T.C. Métaux.

— Congrès marquant par sa jeunesse, notre Congrès le fut, et ce n'est pas sans nous réjouir que, nous constatons que la moyenne d'âge des 400 délégués se situe entre 35 et 36 ans ; le doyen d'âge du nouveau

Avant la C.F.T.C. tout entière, dont elle veut être une des ailes marchantes, la C.F.T.C. Métaux sera l'un des remparts les plus sûrs de la démocratie dans ce pays.

AVEC VOUS



VERS



DE NOUVELLES



VICTOIRES

BULLETIN D'ADHÉSION A LA C.F.T.C. MÉTAUX

Nom Prénom Né le à

Demeurant Travaillant dans l'entreprise

Exerçant la profession de

Je donne mon adhésion à la C.F.T.C.

Date

Signature

A remettre au responsable C.F.T.C. de la localité ou de l'entreprise.
Faire parvenir à la Fédération de la Métallurgie C.F.T.C., 5, rue Mayran, Paris (9^e).

SUPPLEMENT DE « LA VOIX DES METAUX » n° 103

LA C.F.T.C. MÉTAUX T'OFFRE UN SYNDICALISME DYNAMIQUE ET EFFICACE

PAR SON INDEPENDANCE

- Se déterminant indépendamment de tout groupement extérieur politique ou religieux, refusant toute politique de partis, la C.F.T.C.-Métaux ne fait qu'une politique, celle de la défense des travailleurs et des libertés.

PAR SES STRUCTURES

- Son organisation par régions et par branches d'industrie lui permet de s'attaquer aux différents problèmes qui se posent dans la métallurgie française.

PAR SES MILITANTS

- Plus de 2.000 militants de la Fédération participent chaque année aux sessions de formation C.F.T.C. Des milliers de militants, délégués du personnel, membres des comités d'entreprise et des comités d'Hygiène et Sécurité, collecteurs, sont au service des deux millions de métallurgistes français.

PAR SON PROGRAMME

- En matière de pouvoir d'achat, de durée du travail, de droit syndical, visant à instaurer une Planification Démocratique aboutissant à une véritable démocratie.

AUX
travailleurs
de la
métallurgie



Au nom des centaines de milliers de métallurgistes qui, dans le pays, font confiance à la C.F.T.C., 400 délégués des syndicats métallurgie ont fait le point, lors du 32^e Congrès de leur Fédération, de deux années de luttes pour le Bien-Etre et les Libertés, et ont reprécisé leur programme revendicatif et les objectifs de leur action.

Avec ces 400 délégués, la Fédération de la

Métallurgie C.F.T.C. rappelle que c'est le syndicalisme qui a apporté aux travailleurs de meilleures conditions d'existence, davantage de justice et de liberté, et qui, chaque jour, leur permet de vivre un peu plus en êtres libres et respectés.

Rien de valable ne peut se réaliser pour la classe ouvrière en dehors d'un syndicalisme dynamique, efficace et démocratique.

Travailleurs de la métallurgie, cet appel est lancé

pour bâtir avec nous ce syndicalisme qui seul peut répondre à vos aspirations

A L'ACTION

POUVOIR D'ACHAT

La C.F.T.C.-MÉTAUX veut :

- un véritable salaire minimum interprofessionnel garanti ;
- la suppression des abattements de zones légaux et réels ;
- l'augmentation des salaires et appointements ;
- la suppression du travail au rendement ;
- la mensualisation des horaires ;

un salaire vital pour le travailleur et sa famille



RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

La C.F.T.C.-MÉTAUX lutte pour :

- la 4^e semaine de congés payés ;
- le retour progressif aux 40 heures en cinq jours ;
- l'avancement de l'âge de la retraite ;

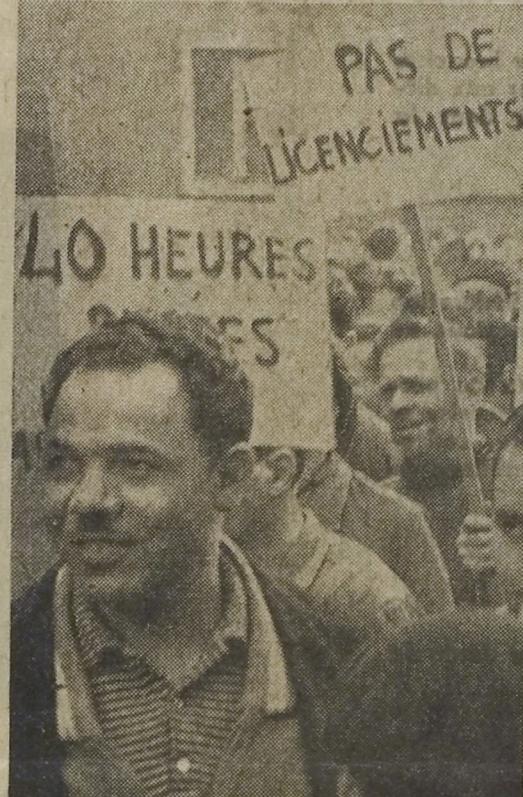
le droit au repos, à la culture, aux loisirs

EMPLOI

La C.F.T.C.-MÉTAUX réclame :

- le plein emploi s'appuyant sur la formation des jeunes et des adultes ;
- l'interdiction de tout licenciement collectif sans reclassement ;
- une réelle décentralisation ;

la garantie véritable de l'emploi



RÉFORME DÉMOCRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

La C.F.T.C.-MÉTAUX agit pour :

- l'accès de tous à l'enseignement et à la culture ;
- la fin de la ségrégation scolaire qui empêche les fils d'ouvriers d'entrer dans les lycées, les grandes écoles, les collèges techniques ;
- la priorité absolue aux crédits de l'Education nationale ;

une véritable démocratisation de l'enseignement



UNE AUTHENTIQUE DÉMOCRATIE

- SOCIALE : les travailleurs, quelle que soit leur situation, ont le droit de vivre décemment, notamment les chômeurs, les vieux travailleurs, les manœuvres, les salariés des régions défavorisées.
- ECONOMIQUE : le régime capitaliste est basé sur une économie de profits au service de ceux qui ont l'argent et qui dirigent ; nous voulons une ECONOMIE DE BESOINS au service de tous.
- POLITIQUE : nous voulons non seulement la liberté d'expression, mais aussi la possibilité de participer à la préparation, à la mise en place et au contrôle des grandes décisions qui nous concernent.

PAR LA PLANIFICATION DÉMOCRATIQUE

- établie et contrôlée avec les organisations syndicales ;
- se réalisant non seulement sur le plan français, mais aussi sur le plan européen ;

Ce qui signifie notre opposition :

- au capitalisme, y compris au capitalisme moderne qui, par les relations humaines, essaie de faire désirer aux travailleurs ce qu'ils subissent, leur promet du bonheur s'ils sont dociles ;
- à tout système totalitaire de quelque nature qu'il soit et à tout pouvoir personnel.

PAR LE DROIT SYNDICAL

- le droit syndical c'est, pour les travailleurs, la garantie qu'ils seront défendus, que la lutte pour l'amélioration des conditions de vie et pour la défense des libertés pourra se poursuivre.

Cela nécessite notamment :

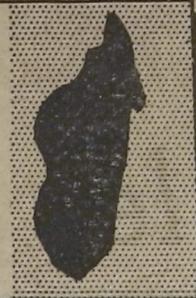
- la reconnaissance légale de la section d'entreprise et du secrétaire syndical d'entreprise ;
- la protection efficace des militants syndicaux ;
- l'amélioration des prérogatives et garanties des délégués du personnel, des membres des comités d'établissement, du secrétaire syndical ;
- le paiement du congé-éducation.

avec la C.F.T.C. MÉTAUX



Discussion
autour d'une
courbe de ni-
veau, procédé
nouveau
d'irrigation

A 16 heures → de vol de PARIS



V M INFORMATIONS PRATIQUES

L'AUGMENTATION DU S.M.I.G.

A la dernière réunion de la Commission supérieure des Conventions collectives, le ministre du Travail a fait part de l'intention du gouvernement de relever le S.M.I.G. de 4,50 %, en raison tout à la fois de la hausse du coût de la vie et des progrès de l'activité économique. Le montant du S.M.I.G. est porté à Paris à 1,80 NF de l'heure à partir du 1^{er} novembre 1962. Les zones de salaires de 0,44, 2,22, 3,11, 3,56 % ne sont pas modifiées. La zone 4,44 % est ramenée à 4 %, les zones 5,33 et 5,78 sont ramenées à 5 %, les zones 6,67, 7,56 et 8 % sont ramenées à 6 %.

L'AUGMENTATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

On trouvera ci-dessous le tableau indiquant le montant des prestations familiales qui est versé aux familles ouvrières à compter du 1^{er} novembre 1962.

MONTANT DES PRESTATIONS FAMILIALES à compter du 1^{er} Novembre 1962

Pourcentage d'abattement de la localité	Jeune ménage sans enfant (A)	1 enfant à charge (A)	2 enfants à charge		3 enfants à charge		4 enfants à charge		Majoration pour enfant de plus de 10 ans (B)
			avec salaire unique	sans salaire unique	avec salaire unique	sans salaire unique	avec salaire unique	sans salaire unique	
0 %	19,45	38,90	145,80	68	267,625	170,375	370	272,75	102,375
0,5 %	19,40	38,80	145,38	67,78	266,825	169,825	368,87	271,87	102,045
2,5 %	19	38	142,57	66,57	261,80	166,80	362,03	267,03	100,23
3,5 %	18,80	37,60	141,22	66,02	259,425	165,425	358,83	264,83	99,405
4 %	18,70	37,40	140,49	65,69	258,10	164,60	357,01	263,51	98,91
5 %	18,50	37	139,14	65,14	255,725	163,225	353,81	261,31	98,085
6 %	18,30	36,60	137,79	64,59	253,35	161,85	350,61	259,11	97,26
6,5 %	18,20	36,40	137,06	64,26	252,025	161,025	348,79	257,79	96,765
7,5 %	18	36	135,71	63,71	249,65	159,65	345,59	255,59	95,94
8 %	17,90	35,80	134,98	63,38	248,325	158,825	343,77	254,27	95,445

(A) Salaire unique seulement.

(B) A l'exception de l'aîné des familles de moins de trois enfants.

LE CONGRÈS FEDERAL. et la Presse

Malgré l'actualité politique, tant intérieure qu'internationale, et les autres manifestations de la vie sociale, la presse, tant écrite que parlée, a consacré une place intéressante à notre Congrès.

Donnons quelques-uns des titres ou des points mis en valeur par les journalistes.

• R.T.F. — Emission « Social-Matin » 19 octobre : interview de Jean MAIRE sur les idées-force du Congrès.

• LE MONDE. — « Les métallurgistes C.F.T.C. font état de leurs gains à la veille de leur Congrès. » (18 octobre.)

« Nous devons prendre des positions syndicales sur les problèmes politiques », déclare Jean MAIRE. (20 octobre.)

« Les métallurgistes font du respect et du développement des droits syndicaux le critère du soutien sincère d'une démocratie économique et sociale. » (20 octobre.)

« Les métallurgistes C.F.T.C. se déclarent hostiles au capitalisme, y compris sous sa forme moderne. » (23 octobre.)

• HUMANITE. — « Le Congrès national des Métaux C.F.T.C. appelle à émettre un avis défavorable. » (20 octobre.)

• L'AURORE. — « Les Métallos C.F.T.C. : non au référendum. »

« Le secrétaire général des Métaux C.F.T.C. a stigmatisé l'attitude patronale de frein constant épaulé par la politique gouvernementale des 4 %. » (20 oct.)

• LE FIGARO. — Commentant la conférence tenue par Jean Maire :

« ... sur le plan politique aux problèmes posés par l'indépendance de l'Algérie et par le renouvellement nécessaire de la démocratie s'ajoute celui de la suppléance des partis à laquelle sont conduites les organisations syndicales par suite de la carence de ces derniers. » (17 octobre.)

• COMBAT. — « La C.F.T.C. confirme son refus d'un engagement politique. La Fédération se prononcera en toute liberté pour le référendum. » (17 oct.)

« Les métallurgistes C.F.T.C. s'orientent vers un NON déguisé. » (20 octobre.)

« Le Congrès C.F.T.C. Métaux souhaite une véritable planification démocratique » (22 oct.)

• LA CROIX. — C.F.T.C. : dé-

fense de la démocratie. » (16 octobre.)

« Les Métallos C.F.T.C. demandent : suppression du salaire au rendement, un mois de congés payés. » (18 octobre.)

« Les Métallos C.F.T.C. envisagent d'émettre un avis défavorable au référendum. » (21-22 octobre.)

« L'amélioration du pouvoir d'achat, préoccupation essentielle des métallos C.F.T.C. » (23 oct.)

Dans un long article paru le 24, Michel JACQUES analyse le Congrès et souligne :

— la jeunesse des participants au Congrès,

— la qualité des militants et responsables,

— la volonté d'unité ou sein du mouvement,

— les axes revendicatifs fédéraux,

— l'avis défavorable sur le référendum,

— la volonté de renforcement de la solidarité ouvrière.

• LES ECHOS. — « Le Congrès des Métaux C.F.T.C. réclame la reconnaissance de la section syndicale. » (20 octobre.)

« Les métallurgistes C.F.T.C. luttent pour des objectifs précis. » (22 octobre.)

SYNDICALISME-MAGAZINE

est à votre disposition

LISEZ LE

DIFFUSEZ LE
c'est votre journal !

vail entre l'ouvrier magaçhe et son camarade français !

« Je n'ai pas d'argent, construissez l'école et après on tâchera de vous envoyer un maître. »

LE SYNDICAT SE DEVELOPPE

Les tâches du syndicalisme sont, dans ces conditions, immenses. Le syndicat a commencé par syndiquer les tireurs de pousse-pousse, survivance honteuse de l'exploitation de l'homme par l'homme, les conducteurs de taxi-ville et de taxi-bronze. Puis sont venus les employés des banques, les cheminots (quelques centaines de km de voies ferrées dans un pays



grand comme la France), les dockers du port de Tamatave, les ouvriers des mines, des sucreries, des huileries. Les paysans viennent nombreux au syndicat, car ils forment la catégorie la plus défavorisée de la population. Un élu politique gagne autant en un mois (120 000 fr) qu'un agriculteur durant toute sa vie (2 000 fr par an).

La session d'études à laquelle nous avons participé a groupé une quarantaine de camarades tant ouvriers que paysans. Elle a duré trois semaines et a été prolongée par une session pédagogique. Qui dira le travail accompli par ces paysans, leur volonté de connaître et d'apprendre malgré toutes les difficultés dues à l'enseignement plus que rudimentaire dont ils ont bénéficié dans leur jeunesse ? Qui racontera les efforts fournis, malgré une santé altérée et peu résistante à cause de la sous-alimentation subie depuis l'enfance ?

Mais ce peuple a beaucoup de choses à apprendre aux autres peuples de la terre. Pour lui, la primauté des valeurs spirituelles est une vérité reçue. C'est un proverbe en effet que « l'âme, c'est l'homme ». La femme participe aux assemblées de village à l'égal de l'homme, depuis les temps les plus reculés. Ici et là subsiste la solidarité dans la production, par l'accomplissement de travaux accomplis en commun, notamment pour la culture du riz. Et par-dessus tout, malgré les souvenirs horribles de la répression de 1947, qui fit plusieurs dizaines de milliers de morts, nous avons rencontré chez tous une volonté profonde de paix.

Jean-Paul MURCIER.



l'heure, auquel s'ajoute une attribution de riz. A côté, une sucrerie paie le même prix sans riz. Le salaire garanti est pourtant de 17 fr de l'heure. Mais, dans les deux cas, les dirigeants européens ont fait savoir qu'ils procéderaient à des licenciements si le syndicat les contraignait à appliquer le taux légal.

Et il ne s'agit pas d'une simple mesure d'intimidation. En 1957, à la suite d'une grève pour l'augmentation du S.M.I.G., plusieurs centaines de travailleurs ont été licenciés et inscrits par les patrons sur une liste noire. Grève dirigée contre le Gouvernement, et donc politique, ont dit les patrons, et les tribunaux ont approuvé, jusqu'à la cassation des jugements rendus, décidée par la Cour suprême. C'est seulement maintenant que ces travailleurs retrouvent de l'emploi dans le commerce ou l'industrie.

DES CLASSES DE 150 ELEVES

Un camarade nous a dit : « J'étais instituteur en brousse, dans une école privée. J'avais 150 élèves dans ma classe. Mais j'ai été obligé de partir, car mon salaire ne m'était plus payé depuis trois mois. J'étais à bout de ressources. Alors, je me suis embarqué comme manœuvre, au salaire de 21 fr de l'heure ». Un autre instituteur, qui enseignait dans la banlieue de Tananarive, a 120 élèves, de 6 à 14 ans. Il a divisé ses élèves en plusieurs groupes, qu'il prend chacun 2 h. par jour. « C'est tout ce que je puis faire, dit-il. Mais évidemment, les élèves ne peuvent passer avec succès l'examen de fin d'études. Et pourtant le pays a besoin de beaucoup de techniciens... »

Ailleurs, ce sont les mamans elles-mêmes qui sont en train de construire une école, avec deux classes et un logement pour le maître. L'Etat leur avait dit :

LU pour vous

« Les joies et fruits de la lecture »

Ce livre de R. Hagnauer peut aider à découvrir les joies de la lecture et à en tirer le maximum de fruits.

Lire utilement, lire pour s'informer, lire pour se distraire, tels sont les principaux chapitres de cet ouvrage.

Dans son avertissement, l'auteur, après avoir signalé que « plus de trente-cinq années d'action sociale l'ont mis en contact avec des travailleurs, riches d'une vive intelligence des choses, qui souffraient de ne savoir peser et utiliser les mots traduisant leurs idées », déclare qu'il a voulu « demeurer aussi simple que possible afin d'être compris de ceux qui n'ont bénéficié que d'une instruction primaire et élémentaire ».

Cet ouvrage a sa place dans la bibliothèque du militant et du syndicat et, dans les trop rares endroits où il y en a une, dans la bibliothèque du comité d'entreprise.

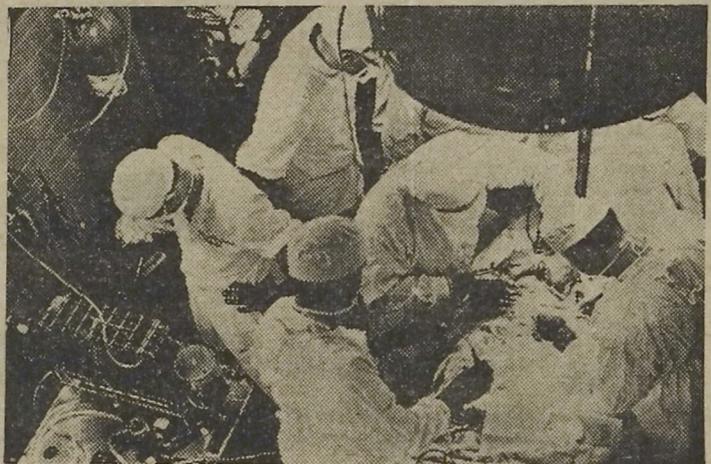
Les Joies et Fruits de la Lecture, de R. Hagnauer, aux Editions Ouvrières. Prix : 6 NF.

ÉLECTIONS SÉCURITÉ SOCIALE

les objectifs de la C.F.T.C.

En votant C.F.T.C. le 13 décembre 1962, les travailleurs se prononceront
CONTRE UNE SÉCURITÉ SOCIALE

- assurant uniquement la solidarité au sein d'une classe sociale
- aboutissant à la constitution de priviléges
- bureaucratique et gigantesque, transformant les travailleurs en assistés sociaux



POUR UNE POLITIQUE FAMILIALE

- assurant le développement constant du pouvoir d'achat des familles
- permettant le libre choix, pour la mère, entre son foyer et le travail à l'extérieur
- développant l'action sociale au service des familles



POUR UNE GESTION DÉMOCRATIQUE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- permettant une véritable gestion par les représentants des usagers
- aidant à dégager des élites aptes à prendre de plus larges responsabilités dans la conduite des affaires du pays
- rejetant les décisions visant à déposséder de leurs pouvoirs les Conseils d'Administration des Caisses



POUR LA DÉFENSE D'UNE CONQUÊTE OUVRIÈRE

- fruit des luttes persévérandes du syndicalisme, et consacrée par l'ordonnance du 4 octobre 1945
- contre les atteintes répétées à la Sécurité Sociale, notamment par les divers gouvernements de la V^e République
- contre toutes les tentatives de fonctionnarisation et d'étatisation de la Sécurité Sociale



LE 13 DÉCEMBRE :
VOUS VOTEREZ C.F.T.C.
VOUS FEREZ VOTER C.F.T.C.